

PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Direction départementale
des territoires

Service eau-environnement

Cellule chasse, pêche et faune sauvage

Affaire suivie par Amédée Favre
tél. : 04 50 33 78 49
amedee.favre@haute-savoie.gouv.fr

Annecy, le 17 juillet 2020

LE PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

**Arrêté n° DDT-2020-0947
portant nomination d'un lieutenant de louveterie pour la mandature 2020-2024**

VU le code de l'environnement et notamment ses articles L 427-1 à L 427-7 et R 427-1 à R 427-4 relatifs aux lieutenants de louveterie ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du 3 novembre 2016 portant nomination de M. Pierre LAMBERT, préfet, en qualité de préfet de la Haute-Savoie ;

VU l'arrêté ministériel du 14 juin 2010 relatif aux lieutenants de louveterie modifié par l'arrêté du 12 juillet 2019 ;

VU l'arrêté préfectoral n° DDT-2019-1859 du 30 décembre 2019 portant nomination des lieutenants de louveterie pour la mandature 2020-2024 ;

VU l'arrêté préfectoral n° DDT-2020-0330 du 20 janvier 2020 portant nomination d'un lieutenant de louveterie pour la mandature 2020-2024 ;

VU la documentation technique du 12 juillet 2019 relative aux lieutenants de louveterie ;

VU les résultats des appels à candidatures pour la nomination de lieutenants de louveterie du 21 janvier au 21 février 2020 ;

VU la réunion du 23 juin 2020 du groupe informel départemental en charge d'évaluer les compétences, aptitudes et capacités des candidats aux fonctions de lieutenant de louveterie ;

SUR proposition de Mme la secrétaire générale de la préfecture ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : l'article 1^{er} de l'arrêté préfectoral n° DDT-2020-0330 du 20 janvier 2020 portant nomination des lieutenants de louveterie pour la mandature 2020-2024, est complété en nommant M. Jérôme RAYMOND lieutenant de louveterie pour la période courant du 1^{er} janvier 2020 jusqu'au 31 décembre 2024, pour la circonscription de la Dranse de Morzine définie par la carte annexée au présent arrêté.

Circonscription	Lieutenant de louveterie	Lieu de résidence
1 - Gavot	Jérôme BERNIER	Champanges
2 - Bas-Chablais	Joël DEMIERRE	Massongy
3 - Hermones	Gilles CLAIRENS	Bons-en-Chablais
4 - Dranse d'Abondance	Anthony RICHARD	La Côte d'Arbroz
5 - Dranse de Morzine	Jérôme RAYMOND	Publier
6 - Voirons	Daniel JALLUD	Habère-Poche
7 - Roc d'Enfer	Damien ROCH	Arâches-la-Frasse
8 - Haut-Giffre	Eric RICCO	Samoëns
9 - Môle	René-Charles MARTIN	Le Reposoir
10 - Salève	Benoît LAVOREL	Andilly
11 - Vuache	Pascal FOL	Savigny
12 - Semine	Alain CAMP	Chavannaz
13 - Mandallaz	Jean-Marc BOUCHET	Villy-le-Bouveret
14 - Glières	Didier TISSOT	Groisy
15 - Vallée du Borne	Emmanuel RODA	Thiez
16 - Bargy	Nicolas DERONZIER	Scionzier
17 - Haute-Arve	Pascal CORNALI	Sallanches
18 - Mont-Blanc	Jacques TONI	Passy
19 - Mont-Joly	Franck BAZ	Cordon
20 - Aravis	André STEFANIDES	Thônes
21 - Mont-Veyrier	Christian VITTOZ	Thônes
22 - Albanais	Mickaël VIBERT	Moye
23 - Semnoz	Pascal CORBOZ	Duingt
24 - Bauges	Eric GERDIL	Faverges

Article 2 : chacun des lieutenants de louveterie ci-dessus désignés, peut en suppléer un autre en cas d'empêchement.

Article 3 : cette décision peut être contestée dans les deux mois qui suivent sa notification :

- par recours gracieux auprès du préfet de la Haute-Savoie;
- par recours hiérarchique adressé au ministre chargé de l'environnement ;
- par recours contentieux adressé au tribunal administratif de Grenoble par voie postale ou par voie dématérialisée par le biais du portail "Télérecours citoyens", accessible au public à l'adresse suivante : www.telerecours.fr

Article 4 : madame la secrétaire générale de la préfecture, MM. le directeur départemental des territoires, le commandant du groupement de gendarmerie, le chef du service départemental de l'office français de la biodiversité, le chef de l'agence départementale de l'office national des forêts, le président de la fédération départementale des chasseurs, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Le préfet

Pour le préfet,
le directeur de cabinet chargé
de la suppléance du secrétaire général

Wahid FERCHICHE

Circonscriptions de l'annexe de l'arrêté préfectoral n° DDT-2020-0947 du 17 juillet 2020

Circonscription	Lieutenant
01 Gavot	Jérôme BERNIER
02 Bas-Chablais	Joël DEMIERRE
03 Hermones	Gilles CLAIRENS
04 Dranse d'Abondance	Anthony RICHARD
05 Dranse de Morzine	Jérôme RAYMOND
06 Voirons	Daniel JALLUD
07 Roc d'Enfer	Damien ROCH
08 Haut-Giffre	Eric RICCO
09 Môle	René-Charles MARTIN
10 Salève	Benoît LAVOREL
11 Vuache	Pascal FOL
12 Semine	Alain CAMP
13 Mandallaz	Jean-Marc BOUCHET
14 Glières	Didier TISSOT
15 Vallée du Borne	Emmanuel RODA
16 Bargy	Nicolas DERONZIER
17 Haute-Arve	Pascal CORNALLI
18 Mont-Blanc	Jacques TONI
19 Mont-Joly	Franck BAZ
20 Aravis	André STEFANIDES
21 Mont-Veyrier	Christian VITTOZ
22 Albanais	Michaël VIBERT
23 Semnoz	Pascal CORBOZ
24 Bauges	Eric GERDIL

